

REUNION PREPARATOIRE
le 13 Septembre 2014 de 11 h 00 à 12 h 00
ELECTION des élus du CMA de 12 h 00 à 16 h 00

Le nombre de conseillers est fixé à **12** (3 tranches d'âges)

11-13 ans (4) / 13-15 ans (4) / 15-17 ans (4)

Afin de mieux prendre en compte les souhaits, les idées et les attentes des adolescents, la commune de LE SOURN a décidé de créer un Conseil Municipal des Adolescents (CMA).

Le 1er CMA sera élu le 13 septembre 2014.

Le conseil municipal des adolescents est une instance citoyenne de propositions, d'échanges et de réflexions entre la Municipalité et les jeunes, sur des objectifs d'intérêt communal, le CMA est placé sous la présidence du Maire et de l'Adjoint à la jeunesse.

Si vous souhaitez être candidat(e), il faut :

- Avoir de 11 ans à 17 ans
- Être domicilié à LE SOURN
- Remplir le formulaire de candidature ainsi que l'autorisation parentale ci-après.

Il vous suffit ensuite de remettre ces documents au secrétariat de la MAIRIE DE LE SOURN, avant le **Vendredi 15 juillet 2014 à 12 h 00.**

Aussi, si Vous souhaitez Vous exprimer au nom des jeunes de la commune, proposer des projets, n'hésitez pas à être candidat au Conseil Municipal des Adolescents.

Nom/Prénom : Âge :
Adresse :
Etablissement scolaire / classe :

Je déclare être candidat(e) au Conseil Municipal des Adolescents (CMA) 2014-2015

Date : Signature

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),

autorise ma fille/mon fils (nom et prénom) :

à être candidat(e) au Conseil Municipal des Adolescents et, si elle/il était nommé(e), à participer aux diverses réunions.

Date : Signature